Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260923-DDEHU_26_09_02-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 23 septembre de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Marie-Pierre GUILCHER, François PHILIPPE, Christelle DRÉANO, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Philippe CORNEC, Catherine LAMOUR – GENTRIC, Marie-Pierre COSQUER.
Pouvoirs : Isabelle STEFANUTTI, pouvoirs Sébastien THOMAS
Gildas HEMERY, pouvoirs Philippe LE MOIGNE
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
François GUET, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
Jean-Loup THIVET, pouvoirs à André GUILLEMOT
Excusé :

Secrétaire de séance : Marc RAHER

DÉLIBÉRATION N° DDEHU-26-09-02

OBJET : Office de tourisme du Pays de Douarnenez - Demande de subvention exceptionnelle

Rapporteur : André GUILLEMOT

L'office de tourisme du Pays de Douarnenez a pris en charge un certain nombre de dépenses, soit en lieu et place de Douarnenez Communauté dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment hébergeant l'office de tourisme, soit pour permettre le maintien du classement de Douarnenez en station classée de tourisme.

Douarnenez Communauté a mené une importante opération de rénovation et de réaménagement du bâtiment hébergeant l'office de tourisme sis rue du Docteur Mével à Douarnenez. Certaines dépenses liées à ces travaux ont été prises en charge par l'office de tourisme soit pour des questions de réactivité, soit par erreur :

- **Nettoyage de fin de travaux** : le nettoyage réalisé en fin de chantier n'était pas suffisant pour ouvrir. De plus compte tenu du délai très court entre la réception définitive du chantier et la nécessité d'accueillir le public dans des locaux immédiatement propres, soignés et pleinement opérationnels, l'office de tourisme a dû faire appel à un prestataire extérieur, pour assurer un nettoyage soigné de fin de travaux, et ce pour un montant de factures de 750 €. La prise en charge de ce nettoyage relève du maître d'ouvrage de l'opération, à savoir Douarnenez Communauté.
- **Enseigne extérieure** : Le projet de réaménagement a également intégré une réflexion sur l'identité visuelle de l'office de tourisme, avec la volonté d'assurer une cohérence entre l'aménagement intérieur du bâtiment et l'extérieur. Dans ce cadre, une nouvelle enseigne a été réalisée afin d'être en adéquation avec les menuiseries du bâtiment et avec le projet identitaire développé à l'intérieur des locaux. L'enseigne étant partie intégrante du bâtiment, il est proposé une prise en charge

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260923-DDEHU_26_09_02-DE

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260923-DDEHU_26_09_02-DE

par Douarnenez Communauté. Le coût de fabrication et d'installation de l'enseigne s'est élevé à 5 310,89 €.

- **Signalétique intérieure et valorisation de la Destination Quimper Cornouaille** : Une grande carte de la Cornouaille a été installée afin de présenter la Destination touristique dans son ensemble et de permettre aux visiteurs de mieux visualiser les principaux pôles touristiques. Cet élément s'inscrit directement dans la stratégie de développement touristique portée à l'échelle de la Destination Quimper Cornouaille, conformément à la stratégie signée par Douarnenez Communauté le 1er juin 2023. Un panneau photographique extérieur représentant les cinq communes du pays de Douarnenez a été installé afin de valoriser la diversité du territoire, ses paysages et ses communes. Ces dépenses de valorisation de notre territoire, directement liées à l'opération de réaménagement du bâtiment, relèvent du maître d'ouvrage à savoir Douarnenez Communauté. Le montant des factures réglées par l'office de tourisme s'élève à 1 075,50 €.

Ainsi la participation de Douarnenez Communauté pour les frais réglés directement par l'office de tourisme concernant l'opération de rénovation et de réaménagement du bâtiment hébergeant l'office de tourisme s'élèverait à **7 136 €**.

De plus dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accueil et des services proposés aux visiteurs, l'office de tourisme du Pays de Douarnenez s'est engagé dans la démarche d'obtention du label Destination d'Excellence. Ce label porté au niveau national, vise à reconnaître les structures touristiques engagées dans une démarche exigeante de qualité, tant en matière d'accueil et d'information des visiteurs que de professionnalisation, d'accessibilité et de prise en compte des enjeux liés au développement durable et à la responsabilité sociétale des organisations (RSE). Cette démarche répond également à une obligation réglementaire liée au classement de l'office de tourisme en catégorie I, constituant l'une des conditions nécessaires au maintien du classement de la commune de Douarnenez en Station Classée de Tourisme. Afin d'obtenir ce label, **un audit** réalisé par un cabinet extérieur est obligatoire. **Son coût est de 2 450 €**. La prise en charge par Douarnenez Communauté de ce coût permettrait d'accompagner l'Office de Tourisme dans une démarche qui contribue directement au maintien des engagements de la collectivité en matière de qualité touristique, d'attractivité territoriale et de développement d'un tourisme plus responsable.

Au regard des éléments ci-dessus énoncés, l'office de tourisme du Pays de Douarnenez sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 9 586 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique, mutualisation et finances en date du 7 septembre 2026,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 août 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **ATTRIBUER** une subvention à l'office de tourisme du Pays de Douarnenez au titre de l'obtention du label Destination d'Excellence pour un montant de 2 450 €,
- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle à l'office de tourisme du Pays de Douarnenez au titre des dépenses engagées dans le cadre des travaux de réaménagement du bâtiment, pour un montant total de 7 136 €.

Fait et délibéré le 23 septembre 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ

Le secrétaire,
Marc RAHER

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260923-DDEHU_26_09_02-DE